

REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

BM2018/12/18/02 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

DATE DE LA CONVOCATION : 12 DÉCEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie MAYER-BLIMONT

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les décisions d'octroi de financement au titre du FIM ;

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/09 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/10 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/11 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la métropole du Grand Paris, et la délibération n°CM2017/08/12/12 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/08/12/13 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, et CM2018/11/12/15 portant adoption du règlement intérieur,

CONSIDERANT que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichées par la Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 14 593 195 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

Au titre de la Protection de l'environnement hors rénovation thermique

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Antony	Antony	Installation d'une borne de recharge	1 291 €
Antony	Antony	Installation de quatre bornes de recharge	2 116 €
Antony	Antony	Acquisition de 6 véhicules électriques	24 266 €
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Acquisition d'un véhicule électrique	4 156 €
Colombes	Colombes	Acquisition de 5 véhicules propres	18 326 €
Coubron	Coubron	Acquisition de 2 véhicules électriques avec bornes de recharge	9 474 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Acquisition de véhicules propres (3 véhicules roulants au GNV, 1 électrique et 4 équipements de nettoyage électrique)	44 608 €
La Garenne Colombe	La Garenne Colombes	Acquisition de 2 scooters électriques	3 539 €
Malakoff	Malakoff	Acquisition de 3 véhicules propres et 3 bornes de recharge	42 282 €
Montreuil	EPT Est Ensemble	Aménagement de deux parcelles pour amorcer le projet de parc des Hauteurs	178 590 €
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Achat de 6 véhicules électriques	30 601 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Orly	Orly	Requalification du parc Georges Méliès	788 057 €
Orly	Orly	Création du parc Marcel Cachin	495 285 €
Tremblay en France	Tremblay en France	Acquisition de véhicules propres	112 850 €
Villemomble	Villemomble	Acquisition d'un véhicule propre	7 578 €
TOTAL			1 763 019 €

Soit 1 763 019 € pour 15 dossiers

Au titre de la Rénovation thermique (Protection de l'environnement)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Ablon sur Seine	Ablon sur Seine	Remplacement de la chaudière de l'école Saint-Exupéry	22 328 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Quinet/Mathiez	218 399 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Réhabilitation des locaux du groupe scolaire Savigny : travaux de rénovation énergétique	600 213 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Transition écologique pour un centre aquatique moins consommateur d'énergie	560 000 €
Châtillon	Châtillon	Rénovation intérieure et extérieure du Cinéma municipal	27 970 €
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Surcoût énergétique relatif à la construction d'un groupe scolaire, d'un accueil de loisir sans hébergement et d'un équipement polyvalent (bâtiment BEPOS)	353 151 €
Coubron	Coubron	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité sur la toiture terrasse de l'école maternelle Paul BERT - Tranche n°2	43 848 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Coubron	Coubron	Travaux de transition énergétique aux écoles maternelles : passage de chaudières fioul au gaz	17 981 €
Coubron	Coubron	Travaux de transition énergétique des moyens de chauffage dans divers bâtiments communaux	4 973 €
Drancy	Drancy	Rénovation thermique de l'école Picasso	957 960 €
Drancy	OPH Drancy	Réhabilitation thermique de la cité Gagarine	1 000 000 €
Issy-les-Moulineaux	Issy-les-Moulineaux	Réhabilitation du centre de la Petite Enfance	1 000 000 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Remplacement du système de chauffage et de ventilation de la piscine Robespierre	71 655 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Réhabilitation thermique du centre administratif technique Cachin	861 998 €
La Queue en Brie	La Queue en Brie	Rénovation de la verrière du bâtiment principal de l'école Jean Jaurès	92 880 €
Le Pré Saint Gervais	Le Pré Saint Gervais	Rénovation énergétique et thermique de la Résidence autonomie le Clos Lamotte	600 750 €
Noisy le Sec	Noisy le Sec	Remplacement de la chaudière de l'école Bayard	28 007 €
Puteaux	Puteaux	Rénovation de l'école Petitot	851 120 €
Rosny-sous-Bois	Rosny-sous-Bois	Création d'un écocentre de loisirs Félix Eboué	1 000 000 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Villecresnes	Villecresnes	Rénovation globale, thermique et durable du centre culturel " le Fief"	335 233 €
Villemomble	OPH Villemomble	Réhabilitation de la Tour R+18 au 10 avenue Benoni Eustache	72 320 €
Villetaneuse	Villetaneuse	Rénovation thermique du bâtiment de l'école maternelle Jacqueline Quatremaire	525 925 €
TOTAL			9 246 711 €

Soit 9 246 711 € pour 22 dossiers

Au titre du Développement économique

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Alfortville	Alfortville	Projet Le Kiosque - imaginer le territoire de demain	128 000 €
Bagneux	Bagneux	Création d'une ressourcerie	115 012 €
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Ouverture du Fort de Champigny	1 000 000 €
Courbevoie	Courbevoie	Aménagement d'un tiers lieu dans le cadre du projet SUN&CO	100 836 €
TOTAL			1 343 848 €

Soit 1 343 848 € pour 4 dossiers

Au titre des priorités affichées en matière d'aménagement de l'espace métropolitain

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Bondy	EPT Est Ensemble	Réalisation d'une passerelle sur le canal de l'Ourcq	999 575 €
Colombes	Colombes	Création d'une passerelle pour mobilités douces sur l'A86	500 000 €

Nanterre	Nanterre	Franchissement cyclable de l'A86 : aménagement cyclable et paysager sur le merlon Eole	222 000 €
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Aménagement d'un itinéraire cyclable sur le boulevard Anatole France	518 042 €
TOTAL			2 239 617 €

Soit 2 239 617 € pour 4 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire, postérieures à la date d'attribution de la subvention.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.